



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STOP A L'ACHARNEMENT JUDICIAIRE

La politique de repression contre les **5 de Roanne** s'amplifie
Les militants syndicaux ne sont pas des voyous, ce ne sont pas des criminels

Tôt ce matin, à domicile devant leurs familles, les forces de l'ordre ont placé en garde à vue 2 militants CGT (l'une d'entre-elles est de notre champ fédéral). En effet , ces derniers refusent catégoriquement les prélèvements ADN imposés par l'article 706 - 56 du Code de procédure pénale.

Bien qu'une de nos 2 camarades ait été relâchée dans la matinée, la Fédération Santé et Action Sociale CGT condamne ces pratiques inacceptables.

Les discriminations à l'égard des militants qui se battent chaque jour pour défendre les emplois, les salaires, les conditions de travail, les Conventions Collectives... ne sont pas tolérables, une loi sur l'amnistie sociale doit être votée par le Parlement sans délai.

Fait à Paris, le 23 mai 2013

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

280

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01 48 57 56 22

E-Mail :
com@sante.cgt.fr